



PRÉFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
n° 2019.112

PRÉFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE
PRÉFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE
n° /.....

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL

portant composition de la Commission permanente du Conseil maritime de façade
Nord Atlantique Manche Ouest

Le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique,
Le préfet maritime de l'Atlantique

- VU le code de l'environnement et notamment l'article L.219-6-1 ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 7 novembre 2019 portant création du Conseil maritime de façade pour la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest » ;
- VU le règlement intérieur adopté en séance du Conseil maritime de façade NAMO le 25 novembre 2019 ;
- VU le procès-verbal de l'élection des membres de la commission permanente du Conseil maritime de façade « Nord Atlantique Manche Ouest » qui s'est déroulée le 25 novembre 2019 ;

ARRÊTENT

Article 1 La commission permanente du Conseil maritime de façade « Nord Atlantique Manche Ouest » est composée comme suit :

1/ Collège « État et établissements publics » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
M. le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest	M. le Directeur interrégional adjoint de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

2/ Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Yves DECHAISEMARTIN (Conseil départemental des Côtes d'Armor)	Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire Atlantique)
Mme Claire HUGUES (Conseil Régional des Pays de la Loire)	Claude CAUDAL (Commune de Préfailles)
M. Yannick MOREAU (Les sables d'Olonne agglomération)	Serge KUBRYK (Commune de La Tranche sur mer)
Gaël LE SAOUT (Conseil Régional de Bretagne)	Laurent BOUDELIER (Conseil départemental de Vendée)

3/ Collège « Activités professionnelles et entreprises » (5 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne)	M. Thierry DAUGERON (Syndicat des énergies renouvelables)
M. José JOUNEAU (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)	M. Christophe VERHAGUE (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction)
M. Jean-Yves LE GOF (Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire)	M. Philippe LE GAL (Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud)
M. Olivier LE NEZET (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)	M. Julien DUBREUIL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)
Mme Lucie TRULLA (Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire)	Mme Agnès GARÇON (Armateurs de France)

4/ Collège « Salariés des entreprises » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
M. Armand QUENTEL (Union régionale de la Confédération française démocratique du travail)	M. Guy JOURDEN (Confédération française des travailleurs chrétiens)

5/ Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin » (4 sièges)

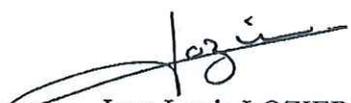
Titulaires	Suppléants
M. Laurent DUBOST (Fédération française d'études et de sports sous-marins)	M. Thierry PATERKIEWICZ (Union nationale des associations de navigateurs des Pays de la Loire)
M. Hubert LE JEUNE (Bretagne Vivante)	M. Denez L'HOSTIS (France nature environnement)
M. Jean-Yves PIRIOU (Eaux et rivières de Bretagne)	Mme Mireille BOURDON (France nature environnement des Pays de la Loire)
M. Paul VINAY (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer)	M. Alain DOARE (Fédération maritime)

Article 2 L'arrêté inter-préfectoral portant composition de la commission permanente du Conseil maritime de façade publié sous le n° 2016/067 par la préfecture des Pays de la Loire et le n°2016/034 par la préfecture maritime de l'Atlantique est abrogé.

Article 3 Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Bretagne et Pays de la Loire et à celui de la préfecture maritime de l'Atlantique. Il sera notifié aux membres titulaires et suppléants de la commission permanente.

Fait à Brest, le **13 DEC. 2019**

Le Préfet Maritime de l'Atlantique


Jean-Louis LOZIER

Fait à Nantes, le **20 DEC. 2019**

Le Préfet de la Région Pays de la Loire


Claude d'HARCOURT

